

A conflits mineurs, jeunes médiateurs



Petit jeu de rôles afin d'être au point sur le protocole de la médiation.

Plusieurs collèges et écoles de la Vienne ont déjà mis en place la « médiation par les pairs ». Ou comment confier aux élèves eux-mêmes la résolution de conflits dit mineurs. Immersion à l'école de Champagné-Saint-Hilaire, l'un des derniers exemples en date.

■ Claire Brugier

Le décor, une salle de classe. Dans le rôle des médiateurs, deux élèves de CM1 ou 2 et deux assistants de CE1 ou 2. Paul et Jessy interpréteront les deux « médiés ». Reste à mettre au point le scénario d'un « conflit mineur » et le jeu de rôles pourra commencer.

La troisième journée de formation à la « médiation par les pairs » animée par l'Aroeven⁽¹⁾ au sein de l'école de Champagné-Saint-Hilaire s'achève sur des cas pratiques. « Je jouais au ballon et, sans le faire exprès, j'ai envoyé le ballon dans la tête de Jessy qui s'est vengé », expose Paul. Ce jour-là, il ne s'agit que de saynètes d'entraînement mais bientôt la réalité

rattrapera la vingtaine d'écopliers volontaires. Les adultes resteront derrière la porte.

En 2018, en France, 243 établissements scolaires ont sollicité cette formation, 23 dans l'Académie de Poitiers, soit 500 élèves et 300 adultes. Initiée dans le secondaire, la médiation s'étend désormais au primaire. « Elle s'inscrit de plus en plus dans un projet de territoire qui inclut le collège, les écoles de secteur et tout le système associatif qui gravite autour de l'enfant, constate Manuel Balmer. Nous sommes déjà intervenus à Poitiers, à Verrière, Neuville, Saint-Jean-de-Sauves... La demande n'émane pas exclusivement du milieu urbain », assure le directeur de l'Aroeven. « Exponentielle », elle n'est pas non plus la traduction d'une situation qui se dégrade. « Nous sommes plus dans la prévention que dans la remédiation, insiste Manuel Balmer. Nous n'intervenons pas parce que cela va mal. »

« Une troisième alternative »

À l'école primaire de Champagné, qui accueille 93 écoliers, ce sont les parents d'élèves qui ont soumis l'idée au corps enseignant. La directrice Cé-

line Bardet s'en est emparée. « Depuis quelque temps, nous avons pas mal de soucis de bagarres en récré. Le climat était moins apaisé et les enfants en souffraient. » Les acteurs locaux de l'enfance ont mis la main au porte-monnaie pour financer les 1 000€ requis.

« La vie dans la cour est centrale pour permettre aux enfants d'apprendre à se gérer eux-mêmes, note Marie Rouquié, une maman investie. La médiation par les pairs constitue une troisième alternative entre agresser l'autre et être agressé. » Le dispositif incite les enfants « à se mettre à la place de l'autre », selon Floriane Pacreau, l'une des formatrices. Mais « il ne s'agit pas d'enlever le rôle de l'adulte, note Manuel Palmer. La médiation est une alternative complémentaire au modèle disciplinaire classique, en donnant une responsabilité et une autonomie aux élèves dans la gestion de conflits mineurs. » La liste, propre à chaque école, comprend souvent les insultes, bousculades ou moqueries et laisse le harcèlement et autres « conflits majeurs » aux adultes.

⁽¹⁾ Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale.